

PPVE Voie dédiée sur boulevard périphérique aux covoiturage, transports collectifs et taxis

COMPTE RENDU DU WEBINAIRE N°2

Le covoiturage sur le périphérique : quel accompagnement et quelle évaluation ?

Date	Mardi 23 mai 2023
Horaires	19h > 21h
En visioconférence	Sur Zoom

Dans le cadre de la procédure de Participation du Public par Voie Électronique (PPVE) de la voie dédiée sur boulevard périphérique au covoiturage, aux transports collectifs et aux taxis, un webinaire s'est tenu le mardi 23 mai 2023 sur la plateforme de visioconférence Zoom.

Environ 14 participants ont assisté à ce webinaire.

Ce webinaire était organisé autour de deux grands thèmes :

- **Thème 1 - Les mesures d'accompagnement au covoiturage** : avec des présentations sur le covoiturage en Île-de-France réalisées par l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) et le bureau de recherche 6T, des retours d'expérience des opérateurs KAROS et ECOV, puis la présentation par la Ville de Paris d'un groupe de travail organisé avec les communes limitrophes pour étudier des mesures visant à encourager le covoiturage. Ces présentations ont été suivies par un temps de questions-réponses avec le public ;
- **Thème 2 - L'évaluation de la voie dédiée** : avec une présentation sur les grands principes de l'évaluation des voies réservées en France par le Cerema, puis la présentation de la Ville de Paris de la méthodologie d'évaluation envisagée pour la voie dédiée sur le boulevard périphérique. Ces présentations ont été suivies par un temps de questions-réponses avec le public.

Les participants ont pu poser leurs questions grâce à l'outil numérique Slido. 18 questions et réactions ont été partagées sur Slido.

Étaient présents pour échanger et répondre aux questions du public :

- **David Belliard**, Adjoint à la Maire de Paris en charge de la transformation de l'espace public, des transports, des mobilités, du code de la rue et de la voirie ;
- **Jean-François Mangin**, Chef de la Mission Grands Projets à la Ville de Paris,
- **Laetitia Conreaux**, Secrétariat Général, Mission Grands Projets à la Ville de Paris ;
- **François Wouts**, Directeur de la voirie et des déplacements à la Ville de Paris ;

- **Patricia Pelloux**, Directrice adjointe de l'APUR ;
- **Julie Chrétien**, Directrice des opérations et des études du bureau de recherche 6T ;
- **Olivier Binet**, Co-fondateur de Karos ;
- **Jean-Baptiste Ray**, Directeur stratégie d'Ecov ;
- **Pascal Glasson**, Directeur de projets gestion de voiries et régulation des trafics au Cerema ;
- **Frédéric Fabre**, Directeur départements au Cerema.

Les garants désignés par la Commission nationale du débat public (CNDP), **Marie-Claire Eustache** et **Jean-Louis Laure**, étaient également présents afin de présenter leur rôle et leur mission d'appui méthodologique.

1. Introduction et présentation de la PPVE

La Ville de Paris présente le projet de la voie dédiée sur boulevard périphérique aux covoiturage, transports collectifs et taxis. Le projet s'inscrit dans l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, pendant lesquels des voies olympiques dédiées aux athlètes et aux personnes accrédités seront mises en place.

Ce projet de voie dédiée vise à encourager la pratique du covoiturage et limiter l'autosolisme en offrant un gain de temps aux véhicules qui pourront l'emprunter. Les bénéfices de ce projet seront multiples, à la fois pour le climat, pour les usagers et pour les personnes résidant à proximité du boulevard périphérique : réduction de la pollution sonore, réduction des émissions de CO₂ et diminution des dépenses individuelles de déplacement grâce à la pratique du covoiturage.

La Ville de Paris organise une Participation du Public par Voie Électronique (PPVE) sur le projet, du 17 avril 2023 au 28 mai 2023. Pour s'assurer du bon déroulement de la procédure et veiller à l'effectivité de la participation du public, la Ville de Paris a sollicité la Commission nationale du débat public de manière volontaire.

La CNDP a désigné Marie-Claire Eustache et Jean-Louis Laure garants de cette PPVE. Ils ont rendu un premier avis sur la préparation de la PPVE, publié mi-avril, disponible sur le site Internet du projet. Un second avis, sur la manière dont s'est déroulée la PPVE, sera rendu en juillet 2023. Les garants se tiennent à la disposition du public par mail en cas de questionnement sur le déroulé de la procédure de participation du public.

2. Rappel du projet

Avant d'aborder les deux thématiques de ce webinaire, la Ville de Paris rappelle les grandes composantes du projet :

- **les principaux objectifs de la voie dédiée** : accompagner l'augmentation de la pratique du covoiturage, réduire l'impact financier des déplacements pour les Franciliens et diminuer l'empreinte environnementale des trajets motorisés.
- **le calendrier du projet, avec un bouclage en 2 étapes** : dans un premier temps avec la voie héritée des Jeux Olympiques et Paralympiques financée par la Solideo et dans un second, le bouclage sud de Porte de Sèvres à Porte de Bercy au Sud financé par la Ville de Paris.

- **les 4 sujets spécifiquement soumis au débat** : les catégories d'usagers ayant droit d'emprunter la voie réservée, les plages horaires d'activation du dispositif, en semaine et/ou pendant les week-ends, la limitation de vitesse sur la voie réservée comme sur les autres voies en période d'activation / de façon permanente et les mesures d'accompagnement permettant de faciliter la pratique du covoiturage.

3. Thème 1 : les mesures d'accompagnement au covoiturage

Le support de présentation diffusé lors du webinaire est disponible sur le site internet du projet.

a) Intervention de l'APUR

L'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) est une association à but non lucratif qui documente, analyse et développe des stratégies liées aux évolutions urbaines et sociétales à Paris et dans la Métropole du Grand Paris.

Dans le cadre de ce webinaire, l'APUR intervient pour présenter les dynamiques de développement du covoiturage en Île-de-France. Les données de covoiturage présentée montrent des pics de plus en plus importants sur les horaires des trajets domicile-travail les jours de semaine, attestant d'une pratique en plein essor. Les analyses révèlent également les principaux pôles pour la prise en charge de départs de covoiturage dans l'agglomération parisienne.

b) Intervention du bureau de recherche 6T et d'opérateurs de covoiturage

6T est un bureau de recherche spécialisé dans les pratiques de la mobilité, des modes de vie et des usages des territoires.

Dans le cadre de ce webinaire, 6T intervient pour présenter :

- les types de covoiturage (anticipé ou planifié, spontané, instantané) ;
- les acteurs du covoiturage et leur rôle (l'État, les autorités organisatrices des mobilités, les autres collectivités, les opérateurs, les usagers et les employeurs) ;
- les chiffres clés du covoiturage en Île-de-France ;
- les mesures d'accompagnement au covoiturage ;
- quelques outils existants, comme les aires et les lignes de covoiturage.

Les opérateurs de covoiturage, Karos et Ecov, partagent leurs retours d'expérience. Karos évoque des mécanismes d'incitation financière développés avec des collectivités partenaires. Ecov présente une ligne de covoiturage à haut niveau de service déployée dans la métropole de Lyon.

c) Intervention de la Ville de Paris

L'animatrice présente les propositions sur l'accompagnement au covoiturage provenant des contributions du public déposées sur le registre numérique.

La Ville de Paris intervient pour présenter :

- les avantages du covoiturage pour l'utilisateur, les collectivités et les habitants ;

- la mise en place d'un groupe de travail conjoint avec les communes riveraines, la Métropole, les départements, la Région et Île de France Mobilités, pour étudier un éventail de mesures visant à encourager la pratique du covoiturage.

d) Questions / réponses avec le public

Durant la réunion, les participants ont pu faire part de leurs remarques et poser leurs questions aux intervenants en ligne via l'outil numérique Slido. Les questions posées et les réponses apportées sont présentées dans ce compte rendu de façon synthétique et sont classées de façon thématique.

Les lignes de covoiturage à Haut Niveau de Service

Un participant préconise la mise en place de lignes de covoiturage à Haut Niveau de Service et demande si la Ville de Paris et le Cerema ont fait des études à ce sujet.

Réponse de la Ville de Paris

La Ville de Paris indique qu'aucune étude n'a encore été lancée concernant les lignes de covoiturage à Haut Niveau de Service. Des premières rencontres ont été organisées avec Île-de-France Mobilités et les services de l'État pour déterminer comment la Ville pourrait engager des études à ce sujet.

La Ville souhaite mettre en place des lignes de covoiturage offrant un niveau de service optimal, qu'il s'agisse de trajets spontanés, instantanés ou planifiés. L'idée est d'intégrer cette nouvelle forme de transport en commun à l'ensemble du réseau.

Les ayants-droits : les deux-roues motorisés

Un participant souhaite savoir si les deux-roues motorisés en situation de covoiturage peuvent utiliser la voie dédiée. Un autre demande si le nombre de passagers est le seul critère pour emprunter la voie dédiée.

Réponse de la Ville de Paris

La Ville précise qu'à ce stade de la consultation, un deux-roues motorisé avec deux personnes est considéré comme étant en situation de covoiturage et peut utiliser la voie dédiée. Pour les véhicules qui utilisent la voie dédiée au titre du covoiturage, le nombre de passagers est le seul critère considéré. D'autres ayants-droits, comme les taxis et les transports en commun, peuvent emprunter la voie dédiée. Pour ces derniers, le nombre de passagers n'est pas pris en compte.

Toutes les contributions du public déposées dans le cadre de la PPVE feront l'objet d'un bilan suite auquel la Ville établira la liste finale des ayants-droits.

Le fonctionnement de la voie dédiée

Un participant demande s'il y aura des accès dédiés pour entrer et sortir du boulevard périphérique.

Réponse de la Ville de Paris

La Ville indique qu'il n'y a pas d'accès dédié pour entrer et sortir de la voie dédiée. Cette voie étant positionnée à gauche de la circulation, les usagers qui empruntent le boulevard

périphérique, que ce soit sur la voie dédiée ou sur les autres files de circulation, emprunteront tous les mêmes bretelles d'accès au boulevard périphérique.

4. Thème 2 : l'évaluation de la voie dédiée

Le support de présentation diffusé lors du webinaire est disponible sur le site internet du projet.

a) Intervention du Cerema

Le Cerema (centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) est un expert technique au service des territoires et de leurs projets. Établissement public, il agit en acteur neutre et impartial, prioritairement là où les besoins de l'État et des collectivités sont les plus importants et les sujets les plus complexes. Le Cerema intervient pour présenter :

- la législation sur les voies réservées (loi d'orientation des mobilités, loi climat et résilience) ;
- les modalités et les critères d'évaluation des voies réservées expérimentales déployées en France ;
- les modalités et les critères d'évaluation envisagées pour la voie dédiée du boulevard périphérique.

b) Intervention de la Ville de Paris

L'animatrice présente les propositions sur l'évaluation provenant des contributions du public sur le registre numérique.

La Ville de Paris intervient pour présenter :

- la méthodologie et les thématiques d'évaluation proposées ;
- les modalités de recueil et le partage de données envisagés.

c) Questions / réponses avec le public

Durant la réunion, les participants ont pu faire part de leurs remarques et poser leurs questions aux intervenants en ligne via l'outil numérique Slido. Les questions posées et les réponses apportées sont présentées dans ce compte rendu de façon synthétique et sont classées de façon thématique.

Le calendrier du projet et de son évaluation

Un participant demande s'il est possible d'accélérer la mise en place du projet, en raison de l'urgence climatique.

Réponse de la Ville de Paris

La Ville indique que l'étape préalable nécessaire est la mise en place de la voie réservée pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques et l'installation de l'ensemble du matériel nécessaire à son déploiement.

La voie dédiée aux covoiturage, transports collectifs et taxis sera mise en fonctionnement à la suite des Jeux Olympiques et Paralympiques. Une fois mise en place, la voie sera évaluée chaque année. Son utilisation et son évaluation se feront en parallèle, avec des adaptations progressives si nécessaire.

Le comité de pilotage de l'évaluation

Un participant demande si toutes les collectivités limitrophes feront partie du comité de pilotage d'évaluation.

Réponse de la Ville de Paris

La Ville explique que les collectivités limitrophes qui le souhaiteront pourront faire partie du comité de pilotage. Les modalités d'organisation et de travail de ce comité seront précisées à la suite de la consultation.

Les modalités de contrôle

Un participant souhaite savoir si les caméras de contrôle utilisées peuvent porter atteinte à la vie privée. Un autre s'interroge sur la façon dont les caméras pourront déterminer avec fiabilité le nombre de passagers et distinguer un humain d'un animal ou d'une poupée. Par ailleurs, un autre participant demande s'il peut être verbalisé en roulant avec trois passager sur la voie dédiée dans une petite voiture type Smart.

Réponse de la Ville de Paris

La Ville précise que les caméras envisagées à ce stade ne sont pas thermiques. L'utilisation des caméras pour le contrôle est réalisée dans un cadre réglementé, conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD). Les dispositifs de caméra font l'objet de déclaration auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Dans le cadre du contrôle, les images utilisées floutent les visages du conducteur et des passagers. De plus, le système de verbalisation ne permet pas de trouver le nom de la personne présente dans le véhicule.

La Ville précise que les caméras permettent bien d'identifier le nombre de personnes à l'avant et à l'arrière du véhicule. Elles peuvent distinguer une peluche d'un humain. La Ville rappelle également que la verbalisation est réalisée par un agent assermenté.

Les ayants droits : proposition d'expérimentation pour les deux-roues motorisés

Un participant souhaite savoir si une expérimentation autorisant les deux-roues sur la voie dédiée, suivi d'une évaluation et d'un bilan, peut être effectuée.

Réponse de la Ville de Paris

La Ville rappelle que le sujet des ayants-droits a été évoqué lors du précédent webinaire. À ce stade, la Ville ne propose pas d'inclure les deux-roues motorisés dans la liste des ayants-droits, sauf en cas de covoiturage.

Les projets menés sur les voiries adjacentes

Un participant demande si des études ou des projets ont déjà été lancés pour la mise en place de voies réservées sur les grandes voies d'accès au boulevard périphérique.

Réponse de la Ville de Paris

La Ville indique que deux autres projets de voie dédiée sont prévus, sur les tronçons des autoroutes A1 et A13. Ces deux projets, qui ont également fait l'objet d'une PPVE, vont être réalisés dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques puis seront pérennisés. Il n'y a pas d'autres dispositifs ou d'installations complémentaires prévus à court terme.

5. Conclusion et prochaines étapes

Les garants remercient les participants pour leur participation. Ils rappellent que la consultation se poursuit jusqu'au 28 mai. Les enregistrements vidéo, les comptes rendus de la réunion de lancement et du premier webinaire, ainsi qu'un FAQ, sont disponibles sur le site de la PPVE. Le support de présentation de ce webinaire n°2 ainsi que son compte rendu synthétique seront également mis en ligne prochainement.